



AVIS

Objet: Administration des Ponts et Chaussées – Division de la voirie de Luxembourg – Gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR 123 à Beringen / Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 21 août 2020, réf EAU/AUT/19/1300, concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'aménagement d'une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR 123 à Beringen / Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 4 septembre au 13 octobre 2020 inclus.

Mersch, le 3 septembre 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,